

**Règlement particulier du jeu de grattage de La Française des Jeux accessible par internet**  
**dénommé « Color Mix »**  
*(Applicable à compter du 3 août 2026)*

**Article 1**  
**Cadre juridique**

Le présent règlement particulier est pris en complément des Conditions générales de l'offre des jeux de loterie sur compte de La Française des Jeux publiées sur [www.fdj.fr](http://www.fdj.fr), dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

**Article 2**  
**Emissions d'unités de jeu et prix**

Le jeu est fractionné en plusieurs émissions d'unités de jeu. Chaque émission est répartie en blocs de 3 000 000 unités de jeu. Le prix de vente de l'unité de jeu est fixé à 2 euros. Le joueur valide sa mise, débitée sur les disponibilités de son compte FDJ, en cliquant sur le bouton « JOUEZ 2 € ».

**Article 3**  
**Lots**

Pour chaque bloc, le tableau de lots est le suivant :

| Nombre de lots                   | Montant du lot | Total       |
|----------------------------------|----------------|-------------|
| 2 lots de                        | 20 000 €       | 40 000 €    |
| 4 lots de                        | 1 000 €        | 4 000 €     |
| 500 lots de                      | 100 €          | 50 000 €    |
| 19 200 lots de                   | 25 €           | 480 000 €   |
| 75 000 lots de                   | 12 €           | 900 000 €   |
| 90 000 lots de                   | 6 €            | 540 000 €   |
| 294 000 lots de                  | 4 €            | 1 176 000 € |
| 370 000 lots de                  | 2 €            | 740 000 €   |
| 848 706 lots formant un total de |                | 3 930 000 € |

Le montant du lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global de l'unité de jeu et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains dans une même unité de jeu.

**Article 4**  
**Description du jeu**

- 4.1** L'unité de jeu est composée de deux zones de jeu :
- Une première zone de jeu intitulée « VOS N° » composée de huit symboles représentés sous la forme de pièces.
  - Une seconde zone de jeu intitulée « N° GAGNANTS » composée de quatre suites continues de couleurs différentes (orange, bleu, vert et rose). Chaque suite de couleur comporte quatre numéros, allant de 1 à 90 inclus (à l'exclusion des numéros 2, 4, 6, 12 et 25), reliés entre eux et est associée à une case « GAIN ».

- 4.2 Les éléments inscrits sous la couche cliquable de la première zone de jeu « VOS N° » sont huit numéros, inscrits en chiffres, allant de 1 à 90 inclus, à l'exclusion des numéros 2, 4, 6, 12 et 25.
- 4.3 L'élément inscrit sous la couche cliquable de chaque case « GAIN » associée à une suite continue de couleur de la zone de jeu « N° GAGNANTS » est un montant en euros, inscrit en chiffres, parmi les montants suivants : 2 € ; 4 € ; 6 € ; 12 € ; 25 € ; 100 € ; 1 000 € ; 20 000 €, à l'exclusion de tout autre montant. Il y a au total quatre montants à découvrir.
- 4.4 Le joueur clique sur les symboles de la zone « VOS N° » et découvre huit numéros, conformément au sous-article 4.2. Le joueur compare ensuite les huit numéros découverts aux numéros des suites continues de couleurs de la zone de jeu « N° GAGNANTS ».
- 4.5 Le joueur clique sur les quatre cases « GAIN » et découvre quatre montants en euros, conformément au sous-article 4.3.
- 4.6 Si, grâce au huit numéros découverts sous la couche cliquable de la zone de jeu « VOS N° », le joueur reconstitue au sein de la zone de jeu « N° GAGNANTS » une ou plusieurs suite(s) continue(s) de quatre numéros de même couleur, le joueur remporte le ou les montant(s) en euros de la ou des case(s) « GAIN » associée(s).
- 4.7 À l'issue de ces opérations, si le joueur obtient plusieurs gains, les gains s'additionnent pour former un lot unique indivisible.
- 4.8 L'unité de jeu est perdante dans tous les autres cas.

Fait le 12 mai 2026,

Par délégation de la Présidente-directrice générale de la Française des Jeux,

VALENTIN DANO